

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Décembre 2020

Commune de
PAULHAN

N° 2020/12/15

Date de la convocation	09/12/2020
	Votes : 25
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etait absent : M. NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses investissement avant adoption du budget primitif 2021 - Commune -

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal la possibilité prévue par le code général des collectivités publiques territoriales et notamment son article L 1612-1 de mandater, en l'absence du vote des budgets primitifs, des dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, et à l'unanimité,

- Accepte la proposition faite par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les mandatement des dépenses de la section investissement du budget Commune, à hauteur du quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020